



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants : 46
Secrétaire de séance : Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-239

VIE COURANTE
7- DEPLACEMENTS

Déplacement - Vélo - Les aventuriers de la mobilité

Comme chaque année, la semaine de la mobilité s'est tenue du 15 au 22 septembre. Cet évènement national est l'occasion d'initier des démarches pour renforcer la pratique des différents modes de déplacement.

Fort du bilan de la première édition, Quimperlé Communauté a réitéré cette opération pour la deuxième année consécutive.

Cette année, l'accent a été mis sur l'expérimentation de l'ensemble des modes de déplacements afin de démontrer aux aventuriers les différentes possibilités de déplacement sur le territoire.

Les pratiques de déplacements des aventuriers ont été examinées afin de bénéficier d'un accompagnement individualisé avant et pendant l'opération.

Pour optimiser le conseil et l'expérience, seuls 10 aventuriers ont été retenus pour relever le défi de ce nouveau jeu. Ces 10 aventuriers ont réalisé en amont de l'opération une enquête pour identifier leurs pratiques de déplacements, ont été suivis durant l'opération. A la fin de l'opération, une enquête a permis d'identifier leurs changements de comportements de déplacements.

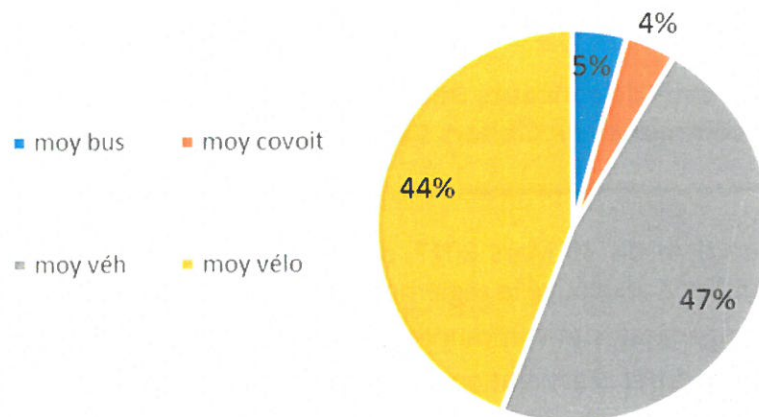
Afin d'apporter aux habitants des solutions de déplacement autre que la voiture individuelle, les aventuriers retenus ont reçu :

- Un vélo à assistance électrique durant l'opération,
- Une carte de transport TBK durant l'opération, ainsi que des conseils pour utiliser le réseau,
- Des conseils et renseignements sur la plateforme de co-voiturage de proximité OUESTGO,
- Des conseils et renseignements sur l'offre de transport TER.

Pour cette deuxième édition, le résultat est positif. Les 10 aventuriers utilisant quotidiennement la voiture pour se rendre au travail ont su modifier leurs comportements de déplacements de manière importante.

Les participants ayant démontré leurs changements de comportements peuvent bénéficier d'une prime à l'achat pour un vélo à assistance électrique à hauteur de 50% du prix d'achat plafonné à 750 €.

La part modale de la voiture a fortement diminué au principal bénéfice du vélo.



L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le remboursement par Quimperlé Communauté des bons d'achat d'une valeur de 50% du prix d'achat plafonné à 750€ pour les aventuriers de la mobilité ayant reçu un bon d'achat
- AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à ces remboursements

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le remboursement par Quimperlé Communauté des bons d'achat d'une valeur de 50% du prix d'achat plafonné à 750€ pour les aventuriers de la mobilité ayant reçu un bon d'achat
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à ces remboursements

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC